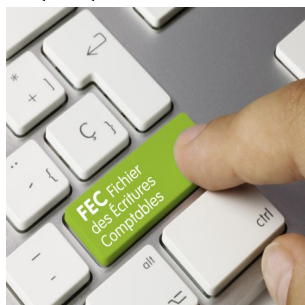


Le Fec, tremplin vers l'audit comptable en temps réel ?

16/07/2018



Alerte instantanée liée à un risque de non continuité d'exploitation, signalement d'un double paiement potentiel, etc. Un projet informatique, qui vient de remporter un Hackathon organisé par la CNCC, veut bâtir une solution d'audit continu.

"Le commissaire aux comptes sera alerté en temps réel d'une problématique de continuité d'exploitation rencontrée par son client. Par exemple lorsque le compte bancaire de ce client ne lui permet pas de régler ses dettes dans les prochains jours". C'est l'un des exemples d'information en temps réel que le projet informatique laudit compte développer pour les commissaires aux comptes et leurs entreprises clientes, projet qui a remporté jeudi dernier un Hackathon audit organisé par la CNCC (Compagnie nationale des commissaires aux comptes) dans lequel 5 finalistes étaient en lice. Le système d'alerte proposé sera aussi destiné à l'entreprise cliente du commissaire aux comptes. Par exemple lorsque le logiciel détecte un double paiement potentiel, il pourra prévenir directement et instantanément l'entreprise. Il est également prévu de diffuser aux entreprises clientes des indicateurs leur permettant de mesurer leur performance par rapport à d'autres acteurs de leur secteur d'activité.

Gestion des circularisations

Outre le développement de missions complémentaires au commissaire aux comptes, laudit ambitionne de simplifier les travaux classiques de contrôle. "50 % des tâches de l'auditeur peuvent être automatisées", estime l'équipe du projet. "Notre solution proposera par exemple une sélection de factures et une gestion intégrale des processus de circularisation des tiers", détaille-t-elle. Techniquement, le concept repose sur la collecte des données comptables – et donc l'exploitation du Fec – et bancaires des clients. Ces données sont ensuite analysées, via des algorithmes, afin de déclencher des alertes instantanées en cas de dysfonctionnement ou plus généralement lorsque se manifeste un enjeu dans la relation client/commissaire aux comptes.

Une nouvelle relation entreprise/commissaire aux comptes ?

"Vous vous focalisez sur le Fec alors que la comptabilité n'est qu'un sous-produit. Il faut avoir une vision de la chaîne complète : le logiciel d'achat, de paie, de facturation, etc.", considère un professionnel. Une limite à laquelle l'équipe d'audit est consciente. "C'est le début d'un

projet. Il y aura besoin de collecter d'autres informations que le Fec.", répond-elle. Un chef d'entreprise présent lors de la présentation du projet soulève une autre question. "Votre système d'alerte en temps réel m'a un peu choqué, lance-t-il. Je ne me vois pas recevoir des SMS ou des e-mails chaque matin parce que mon compte bancaire est proche de 0 ou trop élevé ou parce que vous avez détecté des anomalies et que vous considérez être en audit continu. Comment allez-vous adapter votre solution dans la relation entre le client et le commissaire aux comptes pour éviter d'être intrusif là où le commissaire aux comptes n'a pas de devoir de conseil ?", demande-t-il. Réponse de l'équipe porteuse du projet : "il faut trouver le bon équilibre. Le calibrage se fera avec le client". Cela montre une fois de plus que la technologie est susceptible de changer la relation entre les entreprises et les professionnels comptables extérieurs, qu'il s'agisse de commissaires aux comptes comme d'experts-comptables. Encore faut-il que les différentes parties prenantes en soient d'accord.

Ludovic Arbelet

Écrit par

Ludovic Arbelet

Autres articles de l'édition

- Les indemnités de rupture conventionnelle collective sont finalement exonérées de forfait social
- Instances dirigeantes : où sont les femmes ?
- Les experts-comptables sont-ils libres de changer d'éditeur de logiciel métier ? (2°)
- Baisse des défaillances de TPE